

Intégration de la politique de risque en matière de durabilité

Finalité / introduction

Ce document explique l'approche adoptée à l'égard du risque en matière de durabilité au sein de la Banque Triodos. La durabilité faisant partie intégrante de la mission de la Banque Triodos, elle est au cœur des processus des services d'investissement de la banque ainsi que de ses filiales détenues à part entière, à savoir Triodos Investment Management et Triodos Bank UK plc. Au travers du présent document, nous entendons fournir un aperçu adéquat de nos activités et informer les parties prenantes sur la manière dont les risques en matière de durabilité sont pris en compte.

Selon l'article 3 du SFDR, le risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il/elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Quels risques en matière de durabilité la Banque Triodos identifie-t-elle et comment gère-t-elle ces risques ?

La politique relative aux risques en matière de durabilité de la Banque Triodos est fondée sur une approche en quatre étapes :

- (1) Catégoriser les principaux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Parmi ces principaux facteurs ESG, nous identifions une deuxième couche de facteurs de durabilité pertinents.
- (2) Déterminer les catégories de risques pertinentes
- (3) Identifier et décrire les risques en matière de durabilité au croisement des facteurs ESG et des catégories de risques
- (4) Déterminer les principaux risques en matière de durabilité par société investie/fonds et tenir compte de cette analyse dans le processus de décision d'investissement final

Pour plus de précisions et de détails :

Étape 1.

Chaque investissement au sein de nos produits présente un ou plusieurs facteurs ESG considérés comme importants. En ce qui concerne le facteur environnemental, nous reconnaissons que le changement climatique, la perte de

biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles, la pollution et les déchets ainsi que la diminution du bien-être animal constituent des risques importants en matière de durabilité. Les facteurs sociaux peuvent être subdivisés en droits de l'homme, conditions de travail, respect de la vie privée/confidentialité des données, diversité et inclusion, inégalité, et santé et sécurité. Les facteurs de gouvernance englobent la déontologie des affaires, la corruption et l'instabilité politique, et la justice fiscale.

Étape 2.

La Banque Triodos scinde les risques en matière de durabilité en deux catégories principales : les risques physiques/sociétaux et les risques liés à la transition. Par risques physiques/sociétaux, il convient d'entendre un impact physique ou sociétal susceptible d'avoir des implications financières en raison de dommages, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement/de l'ordre social, de l'absence de disponibilité de ressources ou de changements de modèles à long terme. Parmi les risques physiques/sociétaux, on distingue les risques aigus (risques liés à des événements) et les risques chroniques (risques résultant de changements de modèles à long terme). Les risques liés à la transition résultent de changements nécessaires d'un point de vue sociétal. Quatre risques liés à la transition ont été identifiés : politique et juridique (incidence des évolutions politiques et risque de recours en justice) ; technologie (évolutions technologiques et innovations disruptives/incrémentales qui contribuent à la transition souhaitée) ; marché (changement de l'offre et de la demande pour certains produits, services et matières premières) et réputation (changement de la perception du client ou de la collectivité par rapport aux enjeux ESG).

Étape 3.

Une fois les facteurs ESG et les risques identifiés et bien cernés, nous les reportons dans une grille appelée « matrice de durabilité ». Les conséquences possibles des risques sont indiquées à chaque intersection, et ce pour chaque facteur. Exemple : on observe un risque financier aigu sur l'axe des changements climatiques en cas de survenance d'événements météorologiques tels que des cyclones, des inondations, des sécheresses, etc. La biodiversité est menacée de façon chronique, notamment par des dommages irréversibles aux écosystèmes et par la disparition d'espèces.

Étape 4.

Chaque fonds et société investie inclue dans les services de gestion d'actifs de la Banque Triodos est périodiquement questionné sur son exposition prédominante aux risques en matière de durabilité et sur ses méthodes pour atténuer les conséquences des risques identifiés à l'étape 3. Pour ce qui est des fonds, cette analyse est réalisée au moins une fois par an par l'Investment Office - l'instance de gouvernance de la gestion discrétionnaire - de la Banque Triodos. Concernant les sociétés investies directes, l'analyse est effectuée en continu par le biais des

activités d'engagement régulières menées par les fournisseurs d'investissements (Triodos IM ou fonds de tiers).

La Banque Triodos constitue et maintient un portefeuille d'investissement en tenant compte du résultat de l'étape 4 dans son processus d'investissement. La Banque Triodos adhère aux principes et convictions suivants :

- Tous les investissements sont soumis à des risques physiques/sociétaux. Le risque physique/sociétal fait notamment référence à l'impact financier d'un changement climatique, dont l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques progressifs, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, comme la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation. Le risque physique/sociétal est qualifié d'« aigu » lorsqu'il résulte d'événements extrêmes, tels que des sécheresses, des inondations et des tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements progressifs, tels que l'augmentation des températures, l'élévation du niveau des océans, le stress hydrique, la perte de biodiversité, la réaffectation des sols, la destruction des habitats et la pénurie des ressources. Les conséquences directes peuvent être, par exemple, des dommages aux biens ou une réduction de la productivité, et les conséquences indirectes, des événements subséquents, tels que la rupture des chaînes d'approvisionnement.
Le meilleur moyen d'atténuer ces risques est de diversifier amplement notre portefeuille et d'adopter une approche de sélection positive. Toutefois, les risques en matière de durabilité sont susceptibles de se concrétiser de manière imprévue et d'affecter les services d'investissements de Triodos. Pour le Triodos Impact Portfolio la Banque Triodos maintient donc un portefeuille diversifié, réparti entre différents pays et secteurs. Concernant les participations de base du portefeuille, les fonds d'actions ou d'obligations prévoient au minimum 70 sociétés. Les fonds alternatifs spécialisés et les fonds satellites d'actions ou d'obligations, qui constituent une petite partie des portefeuilles, peuvent disposer de moins d'avoirs.
- Pour chacun des investissements, la Banque Triodos exige avant tout des entreprises investies sous-jacentes de la transparence dans leurs politiques et des objectifs durables. Cette transparence permet d'exercer une diligence raisonnable adéquate et continue des investissements. Tous les investissements, directs ou indirects, respectent les exigences minimales de Triodos. Les exigences minimales de Triodos sont publiées sur notre site web et sont constamment mises à jour.

- Nous pensons que les produits d'investissement de la Banque Triodos présentent des risques de transition limités. Le risque lié à la transition désigne, entre autres, une perte financière pouvant découler, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie moins émettrice de carbone et plus durable sur le plan environnemental. Cette situation peut être déclenchée, par exemple, par l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, par le progrès technologique ou par des changements dans l'attitude et les préférences du marché. S'appuyant sur ses exigences minimales, la Banque Triodos poursuit pour ces services d'investissement une politique de tolérance zéro à l'égard des produits et processus véritablement non durables et applique un principe de précaution vis-à-vis des entreprises qui opèrent dans des secteurs présentant des risques accrus en matière de durabilité (violation des droits de l'homme, niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre etc.). Cette approche nous donne l'assurance que les sociétés investies gèrent activement et systématiquement ce risque lié à la transition. Le risque résiduel en matière de durabilité (a) se situe au niveau des institutions qui ne cherchent pas à améliorer continuellement les facteurs ESG, ce qui les expose à un risque accru en matière de durabilité et (b) concerne les risques spécifiques liés aux différentes entreprises et institutions qui soit ont publié des informations non fiables sur leur santé financière et leur situation en matière de durabilité (par exemple, Wirecard en Allemagne), soit ont souffert malgré elles d'un événement unique (par exemple, le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés lors de la pandémie de coronavirus). Les investisseurs doivent être conscients de ce risque résiduel.
- La Banque Triodos tient à accorder le même degré d'importance à chaque risque principal en matière de durabilité et ne néglige pas un tel risque au profit d'un autre. Exemple : la Banque Triodos ne cherche pas à différer le paiement d'impôts juste pour une meilleure résilience face au risque en matière de biodiversité.